

---

## Politique

Thème	En vigueur le
<b>Nos relations avec les autochtones</b>	<b>15 novembre 2019</b>

### Adoption

N° de la résolution	Date	Secrétaire général
<b>À venir</b>	<b>15 novembre 2019</b>	<b>Pierre Gagnon</b> <b>ORIGINAL SIGNÉ ET CONSERVÉ</b>

#### 1. Introduction

La présente politique constitue les engagements d'Hydro-Québec en matière de relations avec les autochtones. Elle présente les orientations adoptées par l'entreprise, qui guident ses relations avec les autochtones et les services qui leurs sont offerts.

#### 2. Principes généraux

Hydro-Québec est soucieuse de l'acceptabilité de ses activités au sein des milieux autochtones. Elle reconnaît qu'une approche adaptée aux caractéristiques culturelles et aux structures de gouvernance autochtones est nécessaire. Elle mise sur l'établissement et le maintien de relations fondées sur le respect mutuel, le partenariat et une participation réelle des autochtones. En conséquence,

#### Implication des autochtones

pour favoriser l'acceptabilité et l'intégration de ses projets et de ses activités au sein du milieu autochtone, Hydro-Québec s'engage à :

- informer et impliquer les communautés autochtones à toutes les étapes du cycle de vie de ses projets (planification, conception, réalisation et exploitation) afin de s'assurer que leurs attentes et préoccupations soient prises en compte ;
- recourir à un processus de consultation et de participation du public adapté et qui tient compte des spécificités sociales, culturelles, politiques des communautés autochtones et du savoir autochtone ;
- favoriser les retombées économiques des communautés autochtones en encourageant la participation des entreprises autochtones aux activités de l'entreprise ;
- favoriser, au besoin, la mise en place de mesures visant à s'assurer du soutien des communautés autochtones à l'égard de ses projets et activités.

#### Esprit de collaboration

pour favoriser la progression et le maintien de ses relations avec les autochtones, Hydro-Québec s'engage à :

- contribuer à l'essor économique, social et culturel des peuples autochtones de façon distincte et respectueuse de leur identité dans le cadre de ses projets et activités d'exploitation ;

- s'assurer que ses décisions d'affaires prennent en considération les droits et revendications, les intérêts, la culture, le mode de vie et la gouvernance autochtone ;
- engager un dialogue et faire des communications proactives à toutes les étapes du cycle de vie de ses projets ainsi que dans le cadre de ses activités courantes de façon à en assurer une intégration harmonieuse avec les activités des autochtones directement touchées ;
- communiquer, de façon transparente, en fournissant notamment de l'information et de la documentation dans un format accessible et compréhensible pour les autochtones ;
- favoriser, lorsque jugé opportun ou nécessaire, la mise en place de comités ou de forums d'échange mixtes ;
- offrir à sa clientèle autochtone un service à la clientèle adapté à leurs particularités.

**Culture d'entreprise**

pour favoriser un milieu de travail ouvert et réceptif à l'égard des autochtones et à leurs réalités, Hydro-Québec s'engage à :

- mettre en place des mesures favorisant l'attractivité, l'embauche et la rétention d'employés autochtones ;
- mettre en place des moyens favorisant la sécurisation culturelle des autochtones;
- sensibiliser ses employés à la culture, aux valeurs et au mode de vie des peuples autochtones ;
- informer ses employés des engagements et obligations de l'entreprise envers les autochtones et qui découlent d'ententes qu'elle a conclues avec des communautés autochtones.

**3. Reddition de comptes****imputabilité**

Chaque gestionnaire est responsable de faire appliquer les principes généraux contenus dans la présente politique et d'en rendre compte dans sa ligne hiérarchique.

**exception**

Toute dérogation à l'application d'un ou de plusieurs principes contenus dans la présente politique devra être signalée dans toute recommandation présentée pour approbation.

**préoccupation**

Relativement à une préoccupation spécifique, le Conseil d'administration ou le président-directeur général peuvent en tout temps demander une reddition de comptes sur l'application de certains principes généraux contenus dans la présente politique.

**mesure**

Hydro-Québec rend publics annuellement différents rapports et documents dont le rapport sur le développement durable ; ils font état des réalisations et d'indicateurs témoignant de ses engagements envers les communautés autochtones.